

Le Président général de la Société Saint-Jean-Baptiste s'était fait un devoir de venir partager ces agapes fraternelles. Une franche gaieté a régné tout le temps de ce banquet et, à l'heure des discours, le Président-Général a fait une allocution aux Organismes de la Caisse sur la manière de faire la sollicitation et surtout sur les qualités dominantes d'un solliciteur d'assurances ou de Société mutuelles. Il a surtout appuyé sur l'obligation de toujours dire la vérité pour ce qui concerne notre Société, de ne jamais faire de fausses représentations à la personne qui est invitée à faire partie de la Société qu'il propose.

M. l'abbé Brosseau, secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste, qui assistait à ce banquet, a fait l'une de ces improvisations dont il a le secret, sur la Société Saint-Jean-Baptiste et la Caisse Nationale d'Economie, fondée par l'Administrateur actuel. Il a secondé les propositions du Président-Général, d'inviter les Organismes de la Caisse Nationale d'Economie à travailler en même temps au succès de la Société Saint-Jean-Baptiste, en fondant, lorsqu'il sera possible de le faire, des Sections de la Société parmi les membres de la Caisse qui sont qualifiés pour y appartenir.

Plusieurs santés ont été proposées, auxquelles ont été appelés à répondre M. l'échevin Leclair, de Verdun, et en même temps, membre du Conseil de la Société Saint-Jean-Baptiste et membre du Comité de Régie. Il a traité avec éloquence de l'économie pratiquée parmi les membres de la Caisse; et, comme il fait partie du Bureau de Direction, il a su apprécier le bon travail qui a été fait par les organisateurs.

M. Charles Bruchési a aussi répondu au toast qui a été porté au Comité de Régie. Il a soulevé les applaudissements des personnes présentes, sur-

tout lorsqu'il a suggéré qu'un congé d'une semaine soit donné aux Inspecteurs et aux Organismes de la Caisse, congé bien mérité par le travail si considérable qu'ils ont accompli durant ces quelques mois.

M. Arthur Gagnon, administrateur, a aussi eu l'occasion de répondre à la santé qui avait été proposée par M. Jos.-C. Paquin, membre lui-même du Comité de Régie de la Caisse. Il a secondé dans des termes non équivoques l'accord mutuel qui doit exister entre la Société Saint-Jean-Baptiste et la Caisse Nationale d'Economie, appelées à ne former, plus tard, qu'une Société puissante pour le plus grand bien de la race canadienne-française, dans tout le Dominion du Canada. Il proclame que la Caisse a actuellement 650 bureaux de perception établis dans les diverses paroisses de cette Province, et même quelques-uns à l'extérieur, et que ces Bureaux de perception peuvent aussi bien devenir, dans un avenir plus ou moins rapproché des Sections de la Société Saint-Jean-Baptiste, qui continueront les oeuvres entreprises par nos prédécesseurs et continuées par ceux qui viendront après nous.

Avant de reprendre son siège, M. Gagnon a émis le voeu que l'on célébrât au mois de septembre prochain cet événement très important pour la Caisse : LE PREMIER MILLION de capital inaliénable de la Caisse, au moment de la célébration des fêtes du dévoilement de la statue de Georges-Etienne Cartier ; il a rappelé que Georges-Etienne Cartier fut le premier secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste et qu'il assistait au banquet où Ludger Duvernay fonda la Société. C'est à ce banquet que Cartier a chanté pour la première fois la célèbre chanson nationale : " O Canada, mon pays, mes amours ". Plus tard, Georges-Etienne Cartier a été Président-Général de la Société Saint-